

PROJET PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

Convocation du 23 mai 2024

Le vingt-sept mai deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BLANCHAIS.

Membres en fonction : 15

Présents : 14 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BARRILE Marie-Madeleine, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie, KRIEGER Marie Odile, LOZACHMEUR Estelle
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WINTZ Maurice

Monsieur HANINI Lahbib a donné pouvoir à Monsieur ANDRE David.

Absents excusés :

Monsieur WEBER Jérôme

Secrétaire de séance : Madame LOZACHMEUR Estelle

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Ordre du jour de la séance

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2024
3. Délibération pour l'adhésion à la politique de la maison alsacienne du XXI siècle de la CeA
4. Ferme RUI : devenir
5. Ferme RUI : permis de démolition des granges et du hangar
6. Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées.
7. Affaires communales et divers.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Madame LOZACHMEUR Estelle est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° DEL 16/2024

2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Aucune objection n'ayant été soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et la rédaction proposée.

Délibération n° DEL 17/2024

3/ Délibération pour l'adhésion à la politique « Maison alsacienne du XXI siècle » de la CeA

Point reporté.

4/ Ferme RUI : devenir

Arrivée de M. Yannick LITTNER, Mme Marie-José AMARA et M. Julien Messer au point 4.

La Ferme Rui – 5 rue Principale (constituée d'une maison d'habitation, d'une grange, de hangars, d'un séchoir à tabac, d'un ancien local pompiers et de l'ancienne laiterie construits sur 16,88 ares) a été préemptée le 31 août 2018 et rachetée par l'EPF d'Alsace (Établissement Public Foncier d'Alsace) pour le compte de la commune.

Initialement, le projet était de construire des logements intergénérationnels, un commerce de proximité et d'accueillir potentiellement des activités médicales.

L'équipe municipale actuelle a lancé une étude de faisabilité du projet imaginé par l'ancienne équipe. De très nombreux échanges, réunions, rencontres sur site, contacts téléphoniques avec l'EPF, le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), et les entrepreneurs ont été organisés pour définir :

- les contours du projet de rénovation,
- l'intérêt patrimonial du site,
- les contraintes techniques, financières, et l'ampleur du projet.

Conformément aux points déjà discutés en commission « Ferme Rui » et avec toute l'équipe municipale, Madame la Maire souhaite que les habitants soient informés via ce conseil municipal de l'évolution du devenir de la ferme Rui.

En effet, il s'avère :

-Que la configuration du bâti, l'état de vétusté et la taille de la propriété sont trop importants pour qu'un projet de création de logements ou de locaux professionnels/médicaux soit porté financièrement par la commune mais à l'inverse, le projet est trop petit et pas assez rentable pour intéresser les promoteurs immobiliers.

-Que l'augmentation des coûts des matériaux de la construction, la hausse des taux d'intérêt des emprunts ont freiné le marché de la construction immobilière.

-Que la création d'une zone d'activité avec un pôle médical soit envisagée sur la commune Truchtersheim et ferait concurrence pour la location de locaux professionnels sur Durningen.

L'équipe municipale a donc fait le choix d'une réorientation complète du projet et au vu des contraintes et de l'intérêt général pour les Durrendois, de :

1/ Vendre la maison d'habitation avec éventuellement une partie de la grange (perpendiculaire) et un jardin au fond sur environ 5 ares. Bien que l'EPF soit à ce jour encore propriétaire, la maison peut être mise en vente dès à présent. C'est l'agence immobilière TERRAFORUM de Durningen qui est chargée de la vente. Le prix de vente a été fixé à 273.000 euros.

L'arpentage de la parcelle est en cours de réalisation. Il sera validé par l'EPF.

La maison sera rachetée à l'EPF avant la signature de la vente, une délibération devra être prise par le conseil municipal pour acter ce rachat.

2/ Conserver le reste de la parcelle (soit environ 11 ares).

-Désamianter et détruire la partie non vendue de la grange et les hangars sans aucun intérêt architectural. Les démolitions seront réalisées en valorisant le recyclage des matériaux. Des devis ont déjà été réceptionnés, d'autres sont en attente.

-Conserver le séchoir à tabac pour son intérêt patrimonial et historique du village, notamment pour sa charpente et son très bon état général. Le désamianter et remplacer les panneaux d'amiante par un bardage esthétique, y installer un espace de stockage communal au rdc, un récupérateur d'eau de pluie.

La nouvelle fonctionnalité du séchoir à tabac pourrait être un « kiosque » ouvert pour accueillir du public pour des manifestations extérieures, estivales... L'aboutissement de ce projet dépendra de son coût de réalisation. Une participation financière de l'EPF est envisageable mais soumise à conditions.

-Conserver la laiterie et l'ancien garage pompiers attenant et donnant sur la rue pour créer un éventuel espace de vente de proximité (casiers-légumes, livraison Amap ou autres). La rénovation sera réalisée tout en conservant l'alignement des bâtiments sur rue.

-Créer des jardins potagers ou espaces verts qui constitueront un poumon vert au cœur du village. Plusieurs demandes de potagers ont été formulées par les habitants de la commune auprès de la mairie. Il n'y aura ainsi aucune artificialisation des sols. Par ailleurs, ces espaces pourraient constituer à terme une réserve foncière pour la commune. Mais à la date d'aujourd'hui, l'équipe municipale n'envisage pas la vente de cette parcelle constructible.

5/ Ferme Rui : permis de démolition des granges et du hangar

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme intercommunale approuvée par le conseil communautaire le 14/11/2019 et modifié le 30/06/2022 (modification n°1),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/09/2007 instituant le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26/03/2021 confirmant le périmètre d'application du permis de démolir,

Considérant l'avancement du projet de rénovation de la ferme Rui, la démolition des granges et du hangar est nécessaire,

Considérant l'obligation réglementaire de déposer une demande de permis de démolir pour mettre en œuvre cette démolition,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 13 voix pour et une abstention

- habilite Madame la Maire à déposer une demande de permis de démolir au nom de la commune pour la démolition des granges et du hangar de la ferme Rui au 5, rue Principale.
- autorise Madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

6/ Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées

Les dépôts et les accords des autorisations d'urbanisme sont affichés sur les deux tableaux d'affichage de la mairie (côté salle communale et côté atelier).

7/ Affaires communales et divers

Élections européennes – scrutin le dimanche 9 juin 2024.

Les électeurs sont appelés à élire 720 députés européens qui siègeront au Parlement Européen. En France, 81 eurodéputés sont à élire. 38 listes (de 81 candidats) ont été déposées. Ce sont des élections à la proportionnelle à 1 seul tour.

L'organisation est habituelle : les tableaux d'affichage ont été mis en place, la commune de Durningen tiendra un unique bureau de vote à la salle des fêtes de 8h à 18h.

Les nouvelles cartes d'électeurs sont distribuées aujourd'hui.

Le planning des permanences est complet : le secrétaire du bureau de vote (Yannick Littner) et la présidente (la maire Christine Blanchais) seront présents toute la journée.

Les résultats de Durningen seront transmis aux habitants immédiatement après le dépouillement par mail et affichés sur la porte du bureau de vote.

Intervention de Marie-Odile Krieger, responsable de la commission Animations.

Compte-rendu des manifestations du 1^{er} semestre 2024.

Madame Krieger se réjouit du franc succès rencontré lors des manifestations organisées par la commune ou en collaboration avec des associations.

- Don du sang le 9 février : 60 personnes se sont présentées, 54 dons ont pu être effectués.
- La chasse aux œufs aux terrain de jeux le 30 mars : 60 enfants ont participé, autant de parents voire davantage dans une ambiance très conviviale.
- Conférence « La santé au bout de la fourchette » animée par Cyrielle Payet-Revest le 26 avril : 70 personnes très intéressées sont venues assister à cette conférence sur la nutrition.
- Spectacle d'improvisation « Banane ou châtiment » de la troupe Banana Impro le 28 avril : soirée hilarante qui a attiré une centaine de spectateurs. Le foyer rural a assuré la petite restauration à l'entracte.
- Cercle de lecture le 17 mai : cette 1^{ère} rencontre a eu lieu dans le cadre chaleureux de la salle de l'ancien presbytère. Les lecteurs ont fait connaissance et ont mis en place les modalités des prochaines rencontres qui pourraient se tenir en extérieur si la météo le permet et notamment au lavoir de la Wiewasch.

Agenda des manifestations 2^{ème} semestre 2024

- Dimanche 2 juin : Marche à Durningen sur le thème de l'eau et découverte d'Avenheim et ses sources Saint Ulrich.
- Jeudi 20 juin : le Cercle de lecture. Rdv à 19h30 à la salle de l'ancien presbytère.
- Samedi 20 juillet : Soirée estivale et musicale Pizzas / Flamm's sur place ou à emporter à partir de 18h à la salle des fêtes et en extérieur par beau temps, organisée par la commune et le foyer rural. Avec la participation de Julien Pizza.
- Vendredi 16 août : Don du sang à partir de 16h30 à la salle des fêtes. Nous comptons sur les donateurs réguliers et souhaitons également mobiliser les jeunes à partir de 18 ans.
- Samedi 31 août : Fête de la rentrée. Organisée par la commune.
- Samedi 7 septembre : Soirée tartes flambées sur place et à emporter. Organisée par le Conseil de fabrique.
- Samedi 21 septembre : Soirée concerts (à confirmer) organisée par l'Asc SDK.
- Samedi 28 septembre : Spectacle d'improvisation de la troupe Banana Impro.
- Dimanche 5 octobre : Rallye touristique. Organisé par l'Asc SDK.
- Samedi 12 octobre : Soirée vin nouveau. Organisée par le foyer rural.
- Samedi 7 décembre : Fête de Noël et soupe de pois organisée par la commune, le conseil de fabrique et le foyer rural.
- Dimanche midi 15 décembre : repas de Noël des Aînés. Offert par la commune.

-Et toujours les séances cinéma organisées par le foyer rural : les samedis 2 et 23 novembre, 21 décembre.

Madame la Maire remercie très chaleureusement Marie-Odile Krieger pour son dynamisme et son implication. Ainsi que tous les membres de la commission « Animation » et les bénévoles qui répondent présents.

La date des prochains conseils municipaux :

Sera définie en fonction de l'actualité.



La secrétaire de séance
Estelle LOZACHMEUR



La Maire
Christine BLANCHAIS

**Les délibérations complètes sont disponibles
sur le site internet de la commune www.durningen.fr et en mairie**